COMMUNE DE PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

BULLETIN MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 NOVEMBRE 2008

Année 2008, Numéro 9

Conseil municipal

Présents :

- BESSON Dominique
- CARANJOT Jean-Luc
- FORTIER Eric
- GIRARD Denis
- GOUAULT Dominique
- PICARD Jean
- PIGNOLET Didier
- PREVOT Thierry
- RANNOU Francis
- SEVERS Dominique
- SIMONNET Marina
- THOMAS Maryvonne
- VISPI Raphaël

Absents excusés :

- COURGNAUD Jackie
- LUBIATO Luigino

Dans ce numéro :

Réunion du Conseil Municipal

Bibliothèque

Réunion du Conseil Municipal (suite)

Dératisation

Révision des listes électorales

Analyse d'eau et conseils

Le coin des associations

Le cross du collège

Le téléthon 2008

Espace commercial Les Platanes - Le Maire présente à l'Assemblée la représentation graphique des divisions parcellaires proposées. Ce projet étant agréé par les membres du Conseil Municipal, il est décidé de procéder au dépôt de la demande de permis d'aménager auprès du service instructeur de la D D E dans les meilleurs délais.

Recherches archéologiques - Le Maire présente à l'Assemblée un projet de convention à signer avec l'INRAP, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, qui a été mandaté par arrêté préfectoral pour effectuer un diagnostic archéologique sur le terrain d'implantation du futur espace commercial « Les Platanes ». Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de convention transmise par l'INRAP et donne délégation au Maire pour signer tous documents y afférents.

Vente de bois – Le service technique de la Commune procède actuellement à l'abattage et l'élagage d'un grand nombre d'arbres au parc communal afin de favoriser la pousse des arbres restants. Il en résulte que la collectivité se trouve en possession d'une certaine quantité de bois coupé. Le Maire propose que ce bois soit vendu à titre exceptionnel à des particuliers. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide que le bois coupé pourra être vendu au prix de 30,00 € le stère. Les Pontfabriciens intéressés sont priés de bien vouloir se présenter au secrétariat de mairie.

Impasse Gallas : Le Conseil Municipal décide de déclasser l'impasse « Gallas » pour les motifs suivants : 1) elle est depuis de nombreuses années incluse à l'intérieur d'une même unité foncière ; 2) cette voie ne permet plus la circulation des véhicules et piétons en raison de son état. A cet effet, il est décidé de procéder à une enquête publique. Monsieur Gabriel LHOTE est désigné par le Maire comme commissaire-enquêteur. L'enquête se déroulera à la Mairie du 15 au 29 décembre 2008, aux jours et heures d'ouverture. Le commissaire-enquêteur recevra en Mairie le 15 décembre de 09h30 à 11h30 et le 29 décembre de 14h30 à 16h30. L'enquête sera close le 29 décembre à 17h30. Le rapport et les conclusions du commissaire seront tenus à la disposition du public à la mairie.

Elections Prud'homales - La composition des bureaux de vote, collège employeurs, collège salariés, a été arrêtée par les membres du Conseil Municipal. Rappel, cette élection se déroulera en Mairie le 3 décembre 2008, de 08h00 à 18h00.

Convention « passeports » et travaux - La Préfecture a demandé que notre commune se porte volontaire pour accueillir un dispositif de recueil des passeports biométriques courant 2009. Avant de recevoir ce matériel, il est demandé au Maire de signer une convention avec l'Etat. Ceci amène également la Commune à envisager des travaux de restructuration de la mairie. Le Maire présente à cet effet différents devis. Le devis de travaux de M. BUAT est accepté pour un montant total TTC de 15 753.29 €.

BIBLIOTHEQUE - Pendant les vacances de Noël, la bibliothèque ne sera ouverte <u>que les mardi 23 et 30 décembre 2008</u>
de 10 H 00 à 12 H 00 ET de 14 H 00 à 16 H 00.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Taxes d'urbanisme - Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'application de deux nouvelles taxes liées à l'urbanisme :

1° La PVR (Participation pour voirie et réseaux), qui permet aux communes de percevoir des propriétaires de terrains nouvellement desservis par un aménagement une contribution correspondant à tout ou partie du financement des travaux nécessaires à la viabilisation. Elle est instituée sur le territoire de la commune par simple délibération. Puis, au cas par cas (voie nouvelle ou voie existante) le Conseil Municipal délibère sur le montant des travaux et fixe le montant de la participation à la charge des propriétaires par mètre carré.

2° La TAXE FORFAITAIRE sur les terrains devenus constructibles : depuis le 1er janvier 2007, cette taxe concerne les terrains qui sont DEVENUS CONSTRUCTIBLES du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme dans une zone urbaine ou à urbaniser. Elle a été instituée pour restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles, afin qu'elles puissent faire face aux coûts d'équipement publics découlant de cette urbanisation.
Son taux est fixé à 6.66 % du prix total de cession.

Dératisation - Les membres du Conseil Municipal, entendu l'exposé concernant les services de dératisation, décident d'accepter la proposition de services de la CAMDA (voir encadré à ce sujet)

Subventions - Les subventions suivantes, après délibération, sont attribuées

- Aux différentes sections du SLP

Bureau Sports Loisirs	1 000.00 €
Groupe Théâtral Arlequin	1 300.00 €
Football	2 600.00 €
Musique	3 000.00 €
Danse Jazz	1 800.00 €
Tennis	1 000.00 €
Judo	1 300.00 €
Tennis de table	500.00 €
(et une subvention supplémentaire est prévue en cas d'achat de table(s))	+ 400.00 €

- Aux autres associations

La Boule Ferrée	1 000.00 €
Amicale des Anciens	1 100.00 €
A. D. M. R	2 500.00 €
Ass. Pêche et pisciculture	500.00 €
Ass. Marnaise des diabétiques	40.00 €
A.S.M.A.C.	100.00 €

(Association du souvenir aux Morts des Armées de Champagne)

VEOLIA EAU - Le Maire donne lecture au Conseil du rapport annuel établi par la société d'affermage sur le prix et la qualité du service d'assainissement de la Commune.

DERATISATION - La Commune de PONTFAVERGER-M. organise une dératisation communale pour ses administrés. Si vous avez des problèmes de rats, nous vous invitons à venir vous inscrire en mairie dès à présent afin qu'un technicien accompagné d'un agent communal passe les traiter. Lors de l'intervention, nous vous demandons de signaler la présence dans vos locaux d'animaux domestiques afin que des précautions indispensables soient prises.

DATE DES TRAITEMENTS : LE MERCREDI 7 JANVIER 2009

RAPPEL REVISION DES LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire et est indispensable pour pouvoir voter. Toutes les personnes majeures (Français et ressortissants européens) jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrites sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes gens qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2009 doivent prendre contact avec la Mairie en fin d'année s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office. **TOUTE PERSONNE CONCERNEE DEVRA SE PRESENTER EN MAIRIE**

AVANT LE 31 DECEMBRE 2008 A 12 H 00
MUNI D'UNE PIECE D'IDENTITE OU DU LIVRET DE FAMILLE.

ANALYSE DE L'EAU

Quelques conseils de la Direction Régionale et Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales :

➔ Pour éviter la concentration de métaux (plomb, nickel…) dans l'eau après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.

➔ Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 24 h et dans un récipient fermé.

➔ Réservez les traitements complémentaires, tels adoucisseurs, " purificateurs " au seul réseau d'eaux chaudes sanitaires. Ils sont en effet sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation et même parfois dangereux. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.

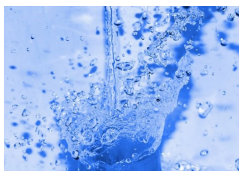

L'analyse de l'eau en date du 27 octobre 2008 conclut que l'eau d'alimentation est conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

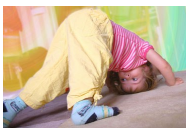

SPORTS ET LOISIRS vous confirme la création des sections suivantes :

- **« Les galipettes »** : Gymnastique pour les tous petits de 2 ans à 5 ans, le mercredi, de 10h00 à 12h00 au dojo de la salle polyvalente de Pontfaverger-M.

- **« Twirling majorettes »** : à partir de 5 ans le lundi soir de 16h30 à 18h00 au gymnase.

Dans l'impossibilité de trouver un créneau satisfaisant tous les utilisateurs, la section Badminton ne sera pas créée cette année.

Par ailleurs, pour courir ensemble, nous vous donnons rendez-vous le dimanche matin à 09h00, au chalet du tennis.

CLSH « LES P'TITES CANAILLES »

Johann et toute l'équipe des animateurs remercient vivement les parents et les enfants ayant assisté aux « RETROUVAILLES ».

Les CD des photos et films présentés lors de cette après-midi récréative est vendu 4.00 €. Il peut être commandé à la Mairie de Pontfaverger-M.

CROSS A LA CAMPAGNE

Le vendredi 24 octobre 2008, le collège de Pontfaverger a organisé son cross annuel. Les élèves ont pris possession des abords du collège puis des chemins délimitant les champs derrière le gymnase pour parcourir, 3,2 kms pour les 6°, 5°, CM1, CM2 et 3,6 kms pour les 4°, 5°.

Un temps clément était de la partie pour le bien-être de tous (coureurs et organisateurs).

Après la course, une proclamation des résultats a couronné les meilleurs coureurs. Une tombola a récompensé 30 élèves parmi les coureurs les plus méritants…..

A l'année prochaine…

Téléthon
5 et 6
décembre 2008

NOTRE FORCE C'EST VOUS

Le téléthon 2008 se déroulera en deux phases le samedi 6 décembre 2008

- **à partir de 09h00 à proximité du gymnase, rendez-vous est donné aux sportifs pour se rendre à Beine-Nauroy via les chemins (jogging - marche - VTT). Un point ravitaillement vous attendra place de la mairie à Beine.**
- **À partir de 19h00 à la salle des fêtes de Bétheniville, GRAND LOTO organisé par l'association Sports Loisirs de Pontfaverger-M. et le Comité des Fêtes de Bétheniville. Nombreux lots à gagner (10 grilles complètes). Prix du carton 3.00 €**

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

VENEZ PRENDRE L'AIR AVEC LE GDAMR

Vous aimez marcher, le GDAMR des rives de la Suippe vous propose le mercredi 3 décembre 2008 une promenade d'environ 2 h 00 sur les chemins de Bétheniville, avec goûter offert après l'effort. A cette occasion, nous demanderons à chacun une participation de 3.00 € minimum au profit du téléthon. Si cette activité vous plaît, elle pourra être renouvelée ultérieurement et régulièrement pour le plaisir de marcher. Alors rendez-vous le 3 DECEMBRE 2008 à 14h00 précises devant la mairie de Bétheniville.

Nous comptons sur vous, à bientôt.
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~